

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 23 septembre 2025*

#### PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### ABSENTS :

- BURLLOT David donne pouvoir à GRIMAUULT David,
- FORTIN Céline donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GOUEZIN Alain donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- M'BAREK Sébastien donne pouvoir à BERNU Sylvain,
- GOASTER Samy, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc GUYMARD

#### **Délibération n°2025-079**

Membres en exercice : 35 – Présents : 26 - Absents : 9 – Pouvoirs : 6

<p style="text-align: center;"><b>VIE ASSOCIATIVE</b> <b>EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX</b> <b>CONVENTIONS TRIPARTITES AVEC LE DEPARTEMENT</b></p>
--

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi au sein des structures associatives, le Département des Côtes d'Armor est engagé, depuis 2005, dans le financement d'emplois associatifs locaux. Le financement de ces emplois fait l'objet d'une convention tripartite. Cinq associations sont concernées à ce jour par le dispositif : la MJC, ART'L, Atelier de la Marouette, Lamballe Football Club, Tennis Club Lamballais.

Le Département propose une nouvelle convention type :

- Tripartite, entre l'association employeur, la Ville et le Département,
- Établie pour une durée de 4 ans ;
- Prévoyant un financement départemental plafonné à la hauteur de 8 000 € par an pour un équivalent temps plein, représentant au plus  $\frac{1}{3}$  du coût du poste.

Pour sa part, la Ville souhaite y inscrire des modalités spécifiques :

- Une possibilité de financement municipal allant jusqu'à 10 000 € pour un poste à temps plein assurant la direction de l'association et de 8 000 € pour un poste à temps plein assurant des missions d'animation ;
- Un nécessaire accord préalable de la Ville avant toute révision à la hausse du temps de travail inclus dans le financement pour des postes créés à temps partiel.

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal,

- DECIDE de renouveler son partenariat avec le Département et VALIDE les modalités spécifiques d'attribution de l'aide communale, présentées ci-dessus, pour les emplois associatifs locaux suivants :

Association	Poste	Département	Lamballe-Armor	Durée
MJC	Poste Directeur	8 000 €	10 000 €	01/03/2026 au 28/02/2030
ATELIER DE LA MAROQUETTE	Poste de Directrice / Animatrice d'ateliers	8 000 €	10 000 €	01/12/2025 au 30/11/2029
ARTL'L	Poste Directeur	8 000 €	10 000 €	01/09/2025 au 31/08/2029
MJC	Poste Animateur NTIC	8 000 €	8 000 €	01/09/2025 au 31/08/2029
TENNIS CLUB LAMBALLAIS	Moniteur de tennis / Enseignant responsable	8 000 €	8 000 €	01/09/2025 au 31/08/2029
LAMBALLE FOOTBALL CLUB	Coordinateur Sportif et Administratif	8 000 €	8 000 €	01/10/2025 au 30/09/2029

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget pendant la durée de la convention,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions tripartites et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 06 OCT. 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature in blue ink.*

**Certifié exécutoire, compte tenu :**

**De la transmission en Préfecture le 06 OCT. 2025**

**De la publication le 06 OCT. 2025**

*Handwritten signature in blue ink.*

Jérôme DENIS  
Directeur Général des Services